



COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Objet : Budget 2020

N° 24/12-2019 - Finances

Monsieur le Président,
 Mesdames & Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion et des finances, représentée par Mme Catherine Chambettaz vice-présidente, Mme Marie Candil suppléante, M. Laurent Vaney membre et M. Philippe Isaaz président, a reçu, le 4 novembre dernier de la part de M. Pascal Favre syndic et responsable des finances communales, les documents comptables usuels, pour l'étude du budget 2020.

Le 6 novembre, nous avons rencontré Monsieur le syndic qui nous a transmis le préavis municipal, le tableau des dépenses d'investissements ainsi que celui des flux de trésorerie sur 6 ans. Ensemble, nous avons parcouru le préavis et nous avons pu poser toutes nos questions, auxquelles notre syndic a répondu à notre satisfaction.

Avec l'appui de ces documents, nous avons procédé à divers pointages, comparaisons et analyses qui découlent entre autres, sur les principales constatations suivantes :

- Par rapport au pré-budget qui a été présenté à notre commission en septembre dernier, pour nous permettre de rapporter sur le préavis municipal de l'arrêté d'imposition 2020, l'**excédent de charges** affiché au budget 2020 augmente quelque peu. Il est dorénavant estimé à **CHF 93'664.-** contre CHF 71'139.- au pré-budget.
- Les **recettes courantes**, sans les imputations internes, s'élèvent à **CHF 5'622'260.-** alors que les **dépenses courantes** se montent à **CHF 5'715'924.-** laissant ainsi apparaître une perte de CHF 93'664.-.
- Les amortissements obligatoires du patrimoine **administratif** se montent à **CHF 432'449.-** alors que les amortissements du patrimoine **financier**, sans les défalcatons d'impôt (201.330.00), s'élèvent à **CHF 53'000.-**.
- Le **tableau des dépenses d'investissements** quant à lui, affiche un montant de **CHF 1'380' 000.-** pour l'année 2020. Ces projets d'investissements feront l'objet de préavis distincts.
- La contribution de notre commune aux charges scolaires en faveur de l'ASIRE, est budgétée à **CHF 625.06/habitant** soit une charge de **CHF 718'819.-**. En contrepartie, nous tablons sur des rentrées, pour les locations des classes, salle de gymnastique et terrain de sport de **CHF 217'297.-**. Nous précisons que l'ASIRE a inclus, dans son budget 2020, une augmentation substantielle de sa participation aux camps, courses et sorties pédagogiques et ceci, à la satisfaction des directeurs des établissements scolaires qui ainsi disposeront d'un budget qui correspond mieux aux besoins pédagogiques.
- En 2019, plusieurs changements au niveau du personnel communal ont modifié provisoirement les répartitions des coûts de fonctionnement, par rapport aux années précédentes. Dès 2020, nous retrouvons des montants qui correspondent à un effectif idéal et complet. *Comptes par nature : 301 Personnel administratif et d'exploitation.*



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

• **Chapitre 46 : Réseaux d'égouts et épuration**

Ce chapitre est entièrement financé par des taxes (460.434.00 à 460.434.09)

460.381.00 Attributions au financement spécial :

Le chapitre 46, comme d'autres d'ailleurs, ne peut pas être bénéficiaire. Dès lors, l'excédent des produits qui en ressort du budget comme des comptes annuels, doit être viré dans un compte de réserve. Le budget 2020 prévoit une attribution de **CHF 140'416.-** au compte de réserve : *2800.00 Réseaux d'égouts et épuration.*

460.390.02 Remboursements d'avances sur invest. antérieurs, réseau :

Par un virement interne du chapitre **46 Réseaux d'égouts et épuration** au chapitre **222. Service financier (222.490.02)** la Municipalité procède, depuis 2018, au remboursement du coût des travaux de mise en séparatif des réseaux d'égouts, travaux effectués durant les années 80 et 90. Nous précisons que cette façon de procéder a rencontré l'approbation de l'organe de révision. Cependant, pour suivre ces opérations jusqu'au remboursement complet, nous demandons à la Municipalité de dresser, dès le bouclage des comptes 2019, un tableau de ces investissements antérieurs encore à rembourser et ainsi annuellement, en déduire les sommes virées au service financier. Pour 2020, ce remboursement est budgété à **CHF 100'000.-**.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances vous propose Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de vouloir bien voter les conclusions suivantes qui ne diffèrent pas du préavis de la Municipalité.

Le Conseil communal d'Etagnières :

- Vu le préavis de la Municipalité
- Oui le rapport de la commission de gestion et des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

- d'adopter le budget ordinaire 2020 présentant un excédent de charges de CHF 93'664.- ;
- de prendre connaissance du tableau des dépenses d'investissements avec les réserves qu'il comporte ;
- de prendre connaissance des autres éléments du rapport concernant le budget 2020, notamment du tableau des dépenses d'investissements, pour les exercices 2016-2021 et de leur financement.

Etagnières, le 4 décembre 2019

Au nom de la Commission

Philippe Isaaz
Président

Catherine Chambettaz
Vice-présidente

Laurent Vaney
Membre

Marie Candil
Suppléante